

Procès-verbal de séance du Conseil Municipal N°04/2022 Du 09 mai 2022

Le cinq mai deux mil vingt-deux, une convocation a été adressée individuellement à chaque conseiller pour la séance ordinaire du neuf mai deux mil vingt-deux à vingt heures au centre socioculturel du Hohgraben.

Date de la convocation : 05 mai 2022

Date d'affichage de la convocation : 09 mai 2022

Conseillers élus : 23

Conseillers en exercice: 21

À l'ouverture de la séance Conseillers présents: 15

Procurations: 5

Séance du 09 mai 2022

Étaient présents à l'ouverture de la séance:

Sous la présidence de Monsieur Claude ZIMMERMANN, Maire

Mesdames Danièle MEYER, Christine GEBUS et Monique GRAD-ORAN, Adjointes Monsieur Pascal BOEHM, Adjoint

Mesdames Magalie ANSTETT, Valentine FRITSCH, Laetitia GUTH, Audrey KOPP, et Boutheina **MZIOU**

Messieurs Albert GENIN, Alfred KLEITZ, Christian Jean Ernest ROBACH, Daniel ROUYER et Steve WOLFFER

Absents excusés:

Madame Sandra HADAS donne pouvoir à Monsieur Pascal BOEHM Madame Lucie MEIER donne pouvoir à Madame Danièle MEYER Monsieur Julien PUEYO donne pouvoir, jusqu'à son arrivée, à Madame Monique GRAD-ORAN Monsieur Marc VOGEL donne pouvoir à Madame Boutheina MZIOU Monsieur Christophe WENDLING donne pouvoir à Madame Audrey KOPP

Arrivée de Monsieur Julien PUEYO en séance à 20h12 lors du point 2022 – 059.

Absents:

Madame Brigitte MULLER

Assistait en outre:

Monsieur Vincent FOSELLE, Directeur Général des Services

Le quorum étant atteint, M. le Maire ouvre la séance à 20h05.

Fonctionnement du Conseil Municipal

- 2022 056 Désignation d'un secrétaire de séance
- 2022 057 Approbation du procès-verbal de la séance du 04 avril 2022
- 2022 058 Création d'un troisième poste de conseiller délégué
- 2022 059 Nomination de trois conseillers/conseillères délégué(e)s
- 2022 060 Réorganisation des Commissions municipales

Affaires financières

- 2022 061 Adoption de la nomenclature M57
- 2022 062 Attribution d'une indemnité d'éviction agricole

Domaine et patrimoine

- 2022 063 Demande d'implantation d'une antenne-relais 5G sur le territoire communal
- 2022 064 Adhésion au projet « Centrales Villageoises du Pays de Saverne »
- 2022 065 Proposition de bâtiments favorables à l'implantation de panneaux photovoltaïques

Informations

- 2022 066 Déclarations d'intention d'aliéner
- 2022 067 Diverses informations

Fonctionnement du Conseil Municipal

2022 – 056 Désignation d'un secrétaire de séance

Monsieur le Maire propose à Monsieur Albert GENIN d'être secrétaire de séance. Monsieur Albert GENIN accepte cette proposition.

2022 – 057 Approbation du procès-verbal de la séance du 04 avril 2022

Monsieur le Maire demande aux conseillers municipaux s'ils ont des observations à formuler sur le procèsverbal de la séance du 04 avril 2022. Aucune observation n'étant émise, Monsieur le Maire soumet au vote ce procès-verbal.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et par 18 VOIX POUR et 2 ABSTENTIONS des membres présents et représentés :

APPROUVE le compte-rendu de la séance du 04 avril 2022.

2022 – 058 Création d'un troisième poste de conseiller délégué

M. le Maire présente ce point.

Durant ses séances du 25 mai 2020 et du 22 juillet 2020, le Conseil Municipal avait respectivement décidé la création d'un premier, puis d'un deuxième poste de conseiller délégué.

Il est proposé au Conseil Municipal de créer un troisième poste de conseiller délégué.

Monsieur le Maire rappelle que les deux conseillers délégués nommés en 2020 ont, depuis, présenté leur démission de leur poste, à laquelle s'est ajoutée la démission de Monsieur Julien PUEYO de son poste d'adjoint. L'idée de créer un troisième poste de conseiller délégué pour répondre aux évolutions ci-dessus afin de réorganiser le travail en ayant tiré le bilan après vingt-quatre mois de fonctionnement.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et par 19 VOIX POUR et 1 ABSTENTION des membres présents et représentés :

APPROUVE la création d'un troisième poste de conseiller délégué.

2022 – 059 Nomination de deux conseillers/conseillères délégué(e)s

Monsieur le Maire présente ce point.

Il est proposé au Conseil Municipal de procéder à la nomination de deux conseillères et conseillers délégué(e)s.

Monsieur le Maire propose de procéder à la nomination de deux conseillères et conseillers délégué(e)s :

- Madame Magalie ANSTETT pour les domaines de la communication et de la gestion des marchés hebdomadaires,
- Monsieur Christian Jean Ernest ROBACH pour le suivi des associations et des manifestations.

Monsieur Julien PUEYO entre en séance du Conseil Municipal.

Monsieur le Maire précise que l'indemnité due à un conseiller délégué s'élève à environ 210,00 € brut.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et par 17 VOIX POUR, 1 VOIX CONTRE et 2 ABSTENTIONS des membres présents et représentés :

APPROUVE la nomination de Madame Magalie ANSTETT et de M. Christian Jean Ernest ROBACH aux postes de conseillers délégués.

2022 - 060 Réorganisation des Commissions municipales

Monsieur le Maire propose à Monsieur Pascal BOEHM de présenter ce point, en tant que rédacteur du compterendu de la réunion des commissions réunies du 14 avril 2022 ayant traité ce point.

M. Pascal BOEHM présente les propositions issues de cette dernière réunion, dont le compte-rendu a été diffusé à tous les conseillers municipaux avant la réunion de ce jour.

Lors de sa séance du 10 juin 2020, le Conseil Municipal de la commune de Dettwiller a décidé la création de neuf commissions municipales.

Depuis, plusieurs mouvements de personnes nécessitent de requestionner la composition et l'organisation de ces commissions.

Sur la base des propositions issues de la réunion des commissions réunies du 14 avril 2022, les différents scénarios d'organisation sont présentés.

Afin de faciliter leur fonctionnement, il est proposé au Conseil Municipal d'opter pour un scénario et d'approuver la réorganisation des commissions municipales, comme suit :

Commission municipale	Composition	Détails
Commission des finances	Monique GRAD-ORAN Adjointe Danièle MEYER, Adjointe Christine GEBUS, Adjointe Marc VOGEL, Adjoint Pascal BOEHM, Adjoint Julien PUEYO Laëtitia GUTH Audrey KOPP Brigitte MULLER	Suite au départ de Thomas DIEBOLT du Conseil Municipal Reste de la composition inchangé
Commission technique et cimetières	Marc VOGEL Adjoint Monique GRAD-ORAN, Adjointe Danièle MEYER, Adjointe Christine GEBUS, Adjointe Valentine FRITSCH Christian Jean Ernest ROBACH Albert GENIN Alfred KLEITZ Daniel ROUYER Steve WOLFFER	Suite au départ de Thomas DIEBOLT du Conseil Municipal Reste de la composition inchangé
Commission cadre de vie et transition écologique	Pascal BOEHM, Adjoint Danièle MEYER, Adjointe Christine GEBUS, Adjointe Monique GRAD-ORAN, Adjointe Laëtitia GUTH Sandra HADAS Audrey KOPP Christian Jean Ernest ROBACH Christophe WENDLING.	Fusion de deux commissions : - environnement et cadre de vie - aménagement du territoire et transition écologique

	Magalie ANSTETT Boutheïna MZIOU Albert GENIN, Steve WOLFFER	
Commission associations, sport, culture et loisirs	Christian Jean Ernest ROBACH Valentine FRITSCH Albert GENIN Alfred KLEITZ Julien PUEYO Daniel ROUYER Steve WOLFFER	Succède à la commission jeunesse, sport, culture et loisirs Transfert de la thématique jeunesse vers la commission scolaire Intégration de la thématique associations
Commission scolaire et jeunesse	Pascal BOEHM, Adjoint Laëtitia GUTH Sandra HADAS Audrey KOPP Alfred KLEITZ Lucie MEIER Brigitte MULLER Christophe WENDLING	Succède à la commission scolaire, et intègre la thématique jeunesse
Commission communication et manifestations	Christine GEBUS, Adjointe Monique GRAD-ORAN, Adjointe Danièle MEYER, Adjointe Marc VOGEL, Adjoint Magalie ANSTETT Sandra HADAS Audrey KOPP Boutheïna MZIOU Christian Jean ERNEST ROBACH Albert GENIN Daniel ROUYER Christophe WENDLING Steve WOLFFER	Reste inchangée

À l'occasion de cette réorganisation, deux commissions sont dissoutes :

- Commission développement économique local : choix de la basculer vers la commission communication et manifestations, la commune n'ayant pas la compétence économique,
- Commission solidarité : ses missions seront désormais assurées par le conseil d'administration du CCAS, ce qui conforte une situation et des modalités de fonctionnement déjà actuels.

En ce qui concerne le Conseil Municipal des Jeunes, anciennement porté par l'adjoint en charge de la commission jeunesse, il s'agira de faire en sorte que le groupe de pilotage actuel désigne un élu référent.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'**UNANIMITÉ** des membres présents et représentés : **APPROUVE** la réorganisation des commissions municipales.

Affaires financières

2022 – 061 Adoption de la nomenclature M57

Monsieur le Maire présente ce point.

La M57 est un nouveau référentiel budgétaire et comptable, qui sera progressivement généralisé à toutes les collectivités au 1^{er} janvier 2024.

En application de l'article 106 III de la loi 2015-9941 du 07 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRe), les collectivités territoriales peuvent par délibération de l'assemblée délibérante choisir d'adopter les règles budgétaires et comptables M57.

Cette instruction, qui est la plus récente, la plus avancée et la plus complète, résulte d'une concertation entre la Direction Générale des Collectivités Locales (DGCL), la Direction Générale des Finances Publiques (DGFP), les associations d'élus et les acteurs locaux.

Vu le référentiel comptable M57,

Vu l'avis favorable du comptable en date du 04 mars 2022, nous faisant part de son accord de principe pour l'application de ce référentiel à compter du 1^{er} janvier 2023,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'UNANIMITÉ des membres présents et représentés : AUTORISE, pour le budget de la commune de Dettwiller ainsi que les budgets du CCAS et de l'Association Foncière, la mise en place de la nomenclature budgétaire et comptable M57 développée au 1^{er} janvier 2023, en lieu et place de la nomenclature M14, actuellement appliquée pour ces budgets,

AUTORISE M. le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

2022 – 062 Attribution d'une indemnité d'éviction agricole

Monsieur le Maire présente ce point.

Suite à l'acquisition foncière pour la réalisation de la place de retournement rue de la Fontaine, le propriétaire a droit aux différentes indemnités basées sur le protocole d'indemnisation fixé par la Chambre d'Agriculture d'Alsace.

Les indemnités versées correspondent :

- aux indemnités de perte de revenu : 113,60 € / a
- à la perte de fumure : 5,26 € / a pour les terres
- à l'indemnité pour prise de possession anticipée : 9,92 € / a

Soit un total de 147,26 € par are, multiplié par 2,28 ares, ce qui engendre le versement d'une indemnité de 335,75 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'**UNANIMITÉ** des membres présents et représentés : **AUTORISE** l'attribution d'une indemnité de 335,75 € au Groupement Agricole d'Exploitation en Commun (GAEC) de la Vallée sis à Kienheim.

Domaine et patrimoine

2022 - 063 Demande d'implantation d'une antenne-relais 5G sur le territoire communal

En l'absence de Monsieur Marc VOGEL (excusé), adjoint aux affaires techniques, Monsieur Pascal BOEHM présente ce point.

L'entreprise TDF, opérateur d'infrastructures téléphoniques, souhaite mener un projet d'implantation d'une antenne-relais sur le territoire de la commune. Cette antenne pourra accueillir de la 5G.

L'entreprise demande aux différentes communes de leur communiquer des propositions de localisations possibles sur du foncier communal.

Au cours des réunions d'échange entre les élus et l'opérateur, ce dernier a précisé que le site situé au nord-est de Rosenwiller *(correspondant sur la carte ci-dessous au point C1)* est, du point de vue de l'opérateur, le site privilégié.

Ce site présente deux avantages :

- celui d'être situé à 550 mètres des premières habitations (le point C2 étant, lui, situé à 450 mètres des premières habitations),
- celui d'être masqué au 1/3 par le talus LGV.

Par ailleurs, l'opérateur favorise le dialogue avec les collectivités pour trouver un site concerté avec les communes. Si aucune proposition sur du foncier communal n'est faite, l'opérateur prospecte sur les terrains privés. La commune perdrait alors la possibilité de négocier.



Il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire, en tant que représentant de la commune propriétaire du site, à signer l'accord de principe par lequel la commune reconnaît être en pourparlers avec TDF, aux fins de permettre à cette entreprise de mener les études de faisabilité visant à installer un relais radioélectrique audiovisuel et de télécommunications sur le terrain objet de cet accord de principe.

Madame Audrey KOPP suggère de privilégier l'emplacement C1, afin ne pas impacter négativement le paysage entourant le Complexe Sportif.

Monsieur Pascal BOEHM précise qu'un autre site, situé à côté du collège, avait été proposé par le prestataire. Au vu des doutes soulevés par certains sur les effets de la 5G, cette possibilité a été exclue au regard de la proximité avec le collège.

Monsieur le Maire précise qu'il s'agit, lors de la présente séance, de l'autoriser à signer un accord de principe, qui entraînera le lancement des études à charge TDF.

Il propose dans un second temps l'organisation d'une réunion publique, pour partager avec la population les objectifs de l'opérateur le cas échéant.

Le Conseil Municipal se réserve le droit d'émettre un accord définitif quant à ce projet après cette consultation citoyenne et au moment de la proposition de bail.

Une nouvelle délibération devra être prise en cas de confirmation de la faisabilité, avant d'autoriser l'installation de l'antenne.

Madame Valentine FRITSCH quitte la salle du Conseil Municipal à 21h02. Le vote passe donc à 19 voix.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'UNANIMITÉ des membres présents et représentés : AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'accord de principe, autorisant ainsi l'entreprise TDF à effectuer toutes études (qui resteront à sa charge) en vue de vérifier la faisabilité technique du projet d'implantation sur le site C1.

2022 - 064 Adhésion au projet « Centrales Villageoises du Pays de Saverne »

Monsieur Pascal BOEHM présente ce point.

Les Centrales Villageoises sont des sociétés locales à gouvernance participative et citoyenne qui ont pour but de développer les énergies renouvelables sur un territoire, en partenariat avec les collectivités et les entreprises locales.

Le projet « Centrales Villageoises du Pays de Saverne » est porté par des citoyens de Saverne, Thal-Marmoutier, Neuwiller-lès-Saverne et Haegen. Ils souhaitent équiper un certain nombre de toitures de centrales photovoltaïques afin de produire une électricité en tant qu'énergie renouvelable.

Monsieur Pascal BOEHM précise que l'objectif de ce projet est de développer la production locale, afin de viser une autonomie énergétique et une transition énergétique décarbonée de notre territoire.

À ce jour, la commune de Dettwiller n'est pas actionnaire des Centrales Villageoises du Pays de Saverne. Le prix d'une adhésion en tant qu'actionnaire s'élève à 100,00 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'UNANIMITÉ des membres présents et représentés : AUTORISE Monsieur le Maire à signer les conventions relatives au projet, de sorte que la commune de Dettwiller, moyennant la somme de 100,00 €, devienne actionnaire des Centrales Villageoises du Pays de Saverne.

2022 – 065 Proposition de bâtiments favorables à l'implantation de panneaux photovoltaïques

Monsieur Pascal BOEHM présente ce point.

Suite au diagnostic réalisé par les Centrales Villageoises du Pays de Saverne, les bâtiments communaux pouvant servir de lieu d'implantation et ciblés en priorité par la structure sont :

- les ateliers municipaux.
- l'école primaire,
- le musée du patrimoine,

- l'Église.

Il est à noter que l'Église présentant une sensibilité particulière, aucune action opérationnelle ne sera menée sans concertation avec les paroisses et les habitants.

Monsieur Alfred KLEITZ exprime son approbation pour l'ensemble des endroits proposés, excepté l'Église. Monsieur le Maire répond qu'il est nécessaire d'aller de l'avant et que les préoccupations écologiques actuelles font que ce type d'initiative est aujourd'hui mieux accepté.

Il ajoute que toutes les installations ne seront pas faites d'un seul coup, les ateliers municipaux seront la première étape.

Madame Audrey KOPP demande si la mise en place des panneaux sera bel et bien prise en charge par les Centrales Villageoises.

Monsieur Pascal BOEHM répond que c'est bien le cas et qu'aucune somme ne sera facturée à la commune, hormis les éventuelles reprises de charpente, si elles devaient être dégradées. En effet, un tel investissement de panneaux solaires sera porté par les centrales uniquement si la longévité structurelle est garantie pour les charpentes sur la durée de l'amortissement de l'investissement.

Monsieur le Maire précise que l'objectif est de trouver un maximum de sites, appartenant à des entreprises ou des particuliers, pouvant produire de l'énergie consommable immédiatement, puis de revendre le reste.

Monsieur le Maire ajoute qu'afin de s'assurer du degré d'acceptation de ces projets par les habitants de la commune, il sera procédé à l'organisation de consultations citoyennes.

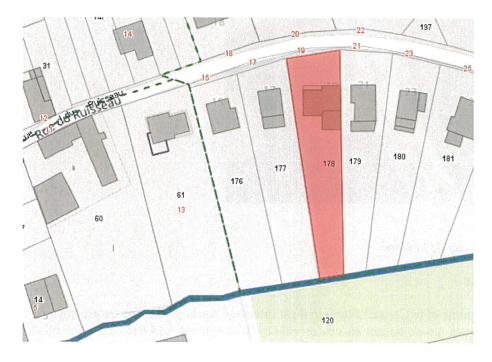
Il propose, dans un premier temps, de seulement mettre à disposition le toit des ateliers municipaux.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'UNANIMITÉ des membres présents et représentés : APPROUVE la mise à disposition du toit des ateliers techniques pour l'implantation de panneaux photovoltaïques.

Informations

2022 – 066 Déclaration d'intention d'aliéner

2022 – 066 – 1 Déclarations d'intention d'aliéner



19 Rue du Ruisseau-Rosenwiller Section 64 Parcelle 178

Superficie totale: 10 a 80 ca



5 Rue de la Fontaine Section 4 Parcelle 32

Superficie totale: 6 a 51 ca



2 Rue de la Haute-Montée Section 11 Parcelles 17 et 18 Superficie totale : 4 a 85 ca

2022 - 066 - 2 Cas du 11, rue de la Gare

Monsieur le Maire présente ce point.

Une DIA a été transmise à la commune et le Conseil Municipal est interrogé sur la pertinence de préempter au regard des différentes problématiques qui se posent en centre-ville : stationnement, espaces trop minéralisés, trop peu de végétation,...

L'acquisition de cet immeuble s'élève à 88 000,00 €. Il s'agira par la suite de démolir et réaménager la place.

Monsieur le Maire propose, après avoir soumis ce point en commission réunie du 14 avril 2022, de préempter cet immeuble. L'objectif de cette préemption vise à engager le projet de réaménagent urbain pour répondre aux enjeux de fonctionnalités urbaines : espace public plus ombragé, comportant des espaces de repos, quelques places de stationnement au droit des commerces.

Madame Boutheina MZIOU suggère l'aménagement d'espaces verts. Monsieur le Maire exprime son accord avec cette proposition.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'UNANIMITÉ des membres présents et représentés : **AUTORISE** Monsieur le Maire à engager les démarches pour une préemption de l'immeuble situé au 11, rue de la Gare.

2022 – 067 Diverses informations

2022 - 067 - 1 Évolution de la commission locale assainissement au sein du SDEA

Monsieur le Maire évoque ce sujet.

Jusqu'en 2018, chaque commune avait son budget annexe consacré à l'assainissement.

Depuis, cette compétence a été transférée au SDEA. Le but est d'aller vers une convergence de la tarification au niveau de l'assainissement.

La part par mètre cube consommé serait de 55,00 € par habitant.

La part du contribuable baisserait, tandis que la part communale de la contribution eaux pluviales au budget assainissement passerait de 28 000,00 € à 60 000,00 €.

2022 – 067 – 2 Sanitaires de l'école maternelle

Monsieur Pascal BOEHM évoque le travail en cours avec le Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et d'Environnement (CAUE).

Une des hypothèses vise l'installation d'algécos pour répondre au problème des sanitaires.

2022 - 067 - 3 Projet des Sentiers du Ried

Madame Danièle MEYER évoque le projet des Sentiers du Ried. Les panneaux de la rue de la Fontaine sont déjà posés.

2022 – 067 – 4 Complexe Sportif: marché démolition et travaux préparatoires

Monsieur Pascal BOEHM présente l'avancement des études du projet de Complexe Sportif. Le marché « démolition et travaux préparatoires » a été lancé et des réponses sont arrivées.

Nous avons eu les retours des entreprises. Il s'agit à présent d'organiser une commission ad hoc pour attribuer ce marché à procédure adaptée.

La consultation pour le reste des lots a été publié sur la plateforme Alsace Marchés Publics.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance à 22h20.

Pour extrait conforme, Dettwiller, le 09 mai 2022

Le secrétaire, Albert GENIN/ Le Maire, Claude ZIMMERMAN

AS-RHI

i,